

Veille réglementaire

DUERP : ce qui change avec la loi du 25 juin 2026

Une nouvelle loi renforce les contrôles. Désormais, l'absence de Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) peut en plus entraîner une amende administrative.

Ce qui **change**

Jusqu'à présent, l'absence de DUERP pouvait donner lieu à une **procédure pénale**.

 Désormais, l'Inspection du Travail peut prononcer une **amende administrative** en cas d'absence du document.

 L'objectif : rendre cette obligation plus effective

Quelles **sanctions** ?

En cas d'absence du DUERP, l'amende peut atteindre :

 Jusqu'à 4000€ par salarié concerné

 Jusqu'à 8000€ en cas de récidive

 Ces sanctions sont prononcées et instruites directement par l'inspection du travail

Tableau comparatif : les deux voies de sanction

	Sanction pénale	Sanction administrative (nouveau)
Qui la prononce ?	Un tribunal	L'inspection du travail
Motifs	Manquements aux obligations en matière de santé et sécurité au travail	Absence du DUERP
Montants	7 500€ (et davantage selon les cas prévus par la loi)	4 000€ par salariés concernés
En cas de récidive	Jusqu'à 15 000€ (selon les cas prévus par la loi)	Jusqu'à 8 000€ (amende doublée et par salariés)
Procédure	Poursuites pénales devant un juge	Décision administrative prononcée par l'Inspection du travail

Vous êtes déjà 2 sur 3 à **avoir choisi **noa****

Depuis 2022, de plus en plus d'adhérents du SIST Narbonne utilisent noa pour gérer leur DUERP.

 Avec noa, créez, mettez à jour et versionnez votre DUERP autant de fois que nécessaire

 Vous bénéficiez toute l'année de l'accompagnement de notre équipe pluridisciplinaire pour réaliser et mettre à jour votre DUERP

 66 % de nos adhérents s'abonnent à noa chaque année pendant l'appel à déclarer

Vous n'en faites pas encore partie ?

 Contactez votre équipe du SIST Narbonne pour en savoir plus.